

Sur l'annexe (Québec).

M. GOBEL: Attendu que plusieurs erreurs de copiste ont été commises dans la première impression du projet de loi et que nous l'avons quelque peu modifié depuis, je propose, appuyé par M. Tétreault, que l'annexe du bill relative à la province de Québec soit supprimée et remplacée par la suivante. Le texte de l'annexe substituée est conforme à l'annexe qui paraît dans le bill réimprimé.

L'hon. M. LAPOINTE: On n'a pas modifié l'annexe originale en ce qui concerne les vingt-cinq circonscriptions considérées comme formant le district de Québec. On a remanié d'une façon ou d'une autre vingt-trois de ces vingt-cinq circonscriptions. Je ne veux pas répéter les objections que j'ai contre cette révision. J'ai exprimé mon avis il y a trois jours et il n'a pas changé. J'ai reçu depuis de diverses circonscriptions plusieurs lettres de protestation, entre autres une lettre de Causapscal dans laquelle on demande que cette paroisse passe au comté de Bonaventure. Cette demande est formulée dans des termes qu'on ne trouverait guère parlementaires. Je désire simplement protester contre tous ces changements, surtout en ce qui regarde Témiscouata, Lévis, l'Islet-Montmagny et Dorchester. Je demande à l'honorable député de Dorchester (M. Gagnon), qui se trouve en ce moment dans la salle, d'expliquer au comité les raisons du changement effectué dans l'annexe relativement à sa circonscription. On lui enlève les municipalités de Saint-Luc, de Saint-Maxime, de Saint-Zacharie et de Sainte-Aurélie. Saint-Luc passe à Bellechasse et les trois autres passent à la Beauce. Je demande à mon honorable ami sur quelles raisons s'appuient ces divers changements.

M. GAGNON: Je demande à l'honorable député de continuer son discours. J'aurai ensuite le droit de lui répondre.

L'hon. M. LAPOINTE: Je crois avoir le droit de connaître les raisons de ces changements. Pourquoi mon honorable ami veut-il faire passer ces quatre municipalités dans d'autres circonscriptions?

M. GAGNON: Je n'étais pas membre du comité de remaniement, mais je n'ai pas peur de parler.

L'hon. M. LAPOINTE: Je demande qu'un membre du comité, un ministre ou un autre député quelconque nous explique pourquoi nous devrions approuver ces changements effectués dans la circonscription de Dorchester.

M. GAGNON: Si l'honorable député insiste, je vais parler dès maintenant, car il pourrait aller dire ailleurs que je crains de lui répondre.

M. POULIOT: L'honorable député a peur de garder ces paroisses.

M. GAGNON: Je prie l'honorable député de se tenir tranquille. Je ne puis répondre à trois ou quatre personnes à la fois. Les raisons de ces changements sont bien simples. En premier lieu, je dois déclarer que, malgré la formation du prétendu comité de conciliation dont on attendait certaines ententes la semaine dernière, l'honorable député de Québec-Est ne m'a jamais paru disposé à une entente en ce qui regarde la province de Québec. Il n'a pas fait autre chose que répudier l'arrangement qui avait été conclu avec le représentant du parti libéral dans le comité de remaniement. Quand un député désire modifier les bornes de sa circonscription, la première chose qu'il doit faire, il me semble, c'est de consulter le député de la circonscription voisine à laquelle il entend ajouter diverses paroisses. Son devoir est de voir à ce que les représentants de son parti qui siègent dans le comité de remaniement s'entendent avec le député qui y représente l'autre parti. Il a été convenu entre les membres conservateurs du comité et l'honorable député de Laurier-Outremont (M. Mercier) que, relativement à Dorchester, la paroisse de Saint-Luc passerait à Bellechasse et les paroisses de Saint-Maxime, de Saint-Zacharie et de Sainte-Aurélie iraient à la Beauce. L'honorable député de Beauce (M. Lacroix) a consenti à accepter ces paroisses. C'est tellement vrai que le solliciteur général (M. Dupré) a déclaré l'autre jour à la Chambre en présence de l'honorable député de Québec-Est que l'honorable député de Beauce avait donné son consentement par écrit à l'annexion des paroisses de Saint-Maxime, de Saint-Zacharie et de Sainte-Aurélie. Personne n'a nié cela. Il est vrai que la paroisse de Saint-Maxime appartient depuis une vingtaine d'années à la circonscription électorale provinciale de Dorchester, mais les citoyens de Saint-Maxime ont toujours, jusqu'en 1924, voté dans la circonscription fédérale de Beauce.

J'ai sous les yeux un tableau de tous les résultats de la votation depuis 1900 jusqu'en 1930. Je ne retarderai pas le comité en lisant ces chiffres, mais je le ferai si l'honorable député de Québec-Est m'en défie. Les résultats des élections indiquent que les citoyens de Saint-Maxime ont voté dans la division électorale de Beauce jusqu'en 1925, mais dans la loi du rajustement de la représentation de 1924, la paroisse de Saint-Maxime a été adjoindue à la division électorale de Dorchester, à la demande de l'ancien solliciteur général.

Quant aux paroisses de Saint-Zacharie et de Sainte-Aurélie, la loi de remaniement de 1924 les décrit comme étant dans le canton de